

TRIMESTRIEL

N°14

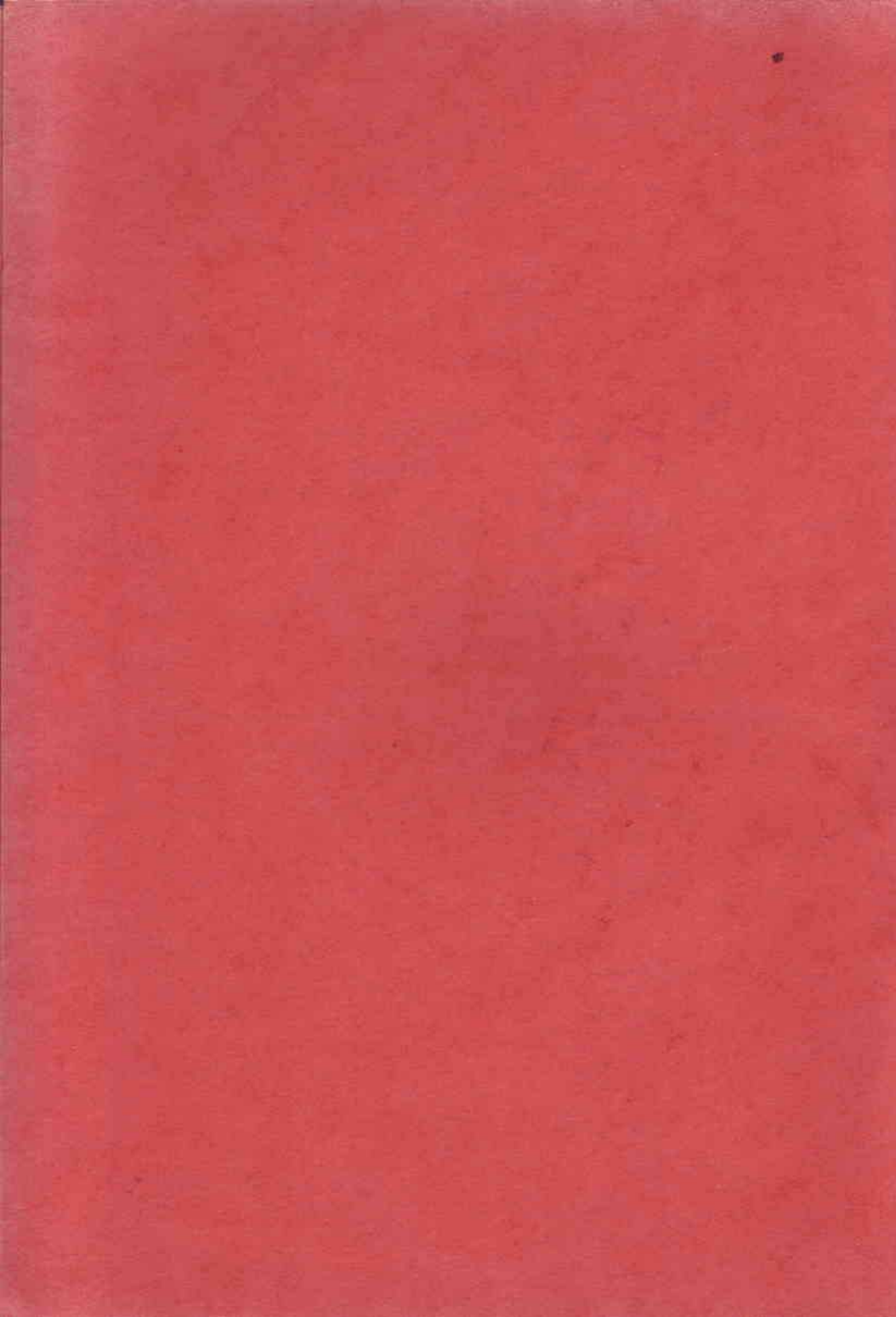
BULLETIN

LA GAZETTE  
*des Postiers  
Philatelistes*



7791-707

4<sup>e</sup> ANNEE



# LA GAZETTE

## DES POSTIERS PHILATELISTES

Bulletin d'Information et de Documentation.

Bulletin trimestriel : 4<sup>e</sup> année - N° 14 - Avril 1977

Le numéro : 1 F 50 - Abonnement : 5 F.



POSTIERS PHILATELISTES : Association déclarée sous  
N° 52748 (loi de 1901).

---

Président fondateur : M. ROUSSOT †.

### *Bureau national :*

Président : M. GAYOUX.

Vice-Présidents : MM. GLEIZES et SOUCHON.

Secrétaire : M. CHOPINEAU, Receveur P.T.T.  
78320 LE MESNIL-SAINT-DENIS.

Secrétaire Adjoint : Mme VERGNAUD.

Trésorier : M. LIFLARD, 47, avenue du Président-Wilson,  
94340 JOINVILLE-LE-PONT  
(C.C.P. 8841-11 Paris).

Trésorier Adjoint : M. CHAPELLE.

Service des Echanges : M. OLIVE, 79, avenue Philippe-Auguste,  
75011 PARIS (C.C.P. Paris 9281-73).

Service de la Marcophilie : M. VEZIES, 3/211, place de la Gare,  
91130 RIS-ORANGIS  
(C.C.P. Paris 1864).

Service des Nouveautés : M. DALLOZ, B.P. n° 1,  
77350 LE MEE-SUR-SEINE  
(C.C.P. Paris 12 398 25).

Bibliothèque : M. BUISSET, 6, impasse Agnès-Sorel,  
94130 NOGENT-SUR-MARNE.

# SOMMAIRE

	Pages
	—
<b>Compte rendu Assemblée Générale</b> .....	3 à 5
<b>Courrier des T.A.A.F.</b> .....	5 à 7
<b>L'Administration des Postes en Haute-Garonne en 1849</b> .....	8 à 12
<b>Exposition 25<sup>e</sup> anniversaire</b> .....	14
<b>Histoire de la Poste (suite)</b> .....	17 et 18
<b>Journée du timbre 1977</b> .....	19 et 20

# COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le dimanche 6 mars à 9 heures, le Président GAYOUX accueille 1728 adhérents présents ou représentés. Il note avec grande satisfaction la venue de la quasi-totalité des responsables de province et déplore l'absence de MM. COSTE, ANTZ et GAUTIER, empêchés en toute dernière seconde. Il salue le groupe du BAS-RHIN, dernier né de l'Association.

M. GAYOUX avise l'assemblée de la démission de M. AUDEBERT, Président d'honneur, et rappelle le décès de M. ROUSSOT, Président fondateur (PP n° 1) qui avait surmonté toutes les difficultés de mise en place de l'Association mal vue, en ce temps-là, par notre Administration. Le Président annonce aussi la mort de M. GUILLEMANT, ancien Président, et fait observer une minute de silence en souvenir des deux disparus.

M. GAYOUX reprend l'activité de 1976 avec les expositions d'ORLEANS et de SAINT-LYS et parle du programme de cette année : expositions de BCBIGNY, BLOIS, TOULOUSE, ORLEANS et surtout du 25<sup>e</sup> anniversaire qui se tiendra à BORDEAUX du 16 au 31 octobre. Pour cette grande manifestation, la participation des jeunes est vivement souhaitée et il est probable que des pays étrangers exposeront (GRANDE-BRETAGNE, ESPAGNE).

Le Président passe ensuite la parole à M. CHOPINEAU, Secrétaire général, qui donne le compte rendu de la précédente assemblée générale.

Ensuite, M. LIFLARD, Trésorier général, constate le doublement des recettes en deux ans mais souhaite l'augmentation du droit d'entrée pour couvrir les frais d'admission des nouveaux sociétaires. Il annonce la reconduction de l'allocation au FOYER DE CACHAN.

A son tour, M. DALLOZ rend compte de son activité qui subit une progression de 40 %.

M. VEZIES, chef du service Marcophilie, remercie vivement ceux qui lui apportent une aide précieuse dans sa tâche : M. PALOUS, qui se charge des expéditions en province et qui assure parfois la permanence aux réunions de Paris ; M. FARAULT, qui se dépense sans compter pour la chasse aux oblitérations et aux flammes et grâce à qui la collection de ces souvenirs est aussi complète que possible ; enfin, Mme VEZIES qui aide son mari pour la tenue des comptes et les rappels aux retardataires.

Pour la première fois, M. VEZIES constate une diminution des demandes en premiers jours due probablement au trop grand nombre d'émissions de timbres à valeur faciale élevée. Il en résulte des diffi-

cultés de trésorerie aggravées par un groupe de province qui est redevable d'une somme importante. M. VEZIES fait appel aux abonnés marchophiles pour que les règlements lui parviennent rapidement.

M. OLIVE, chef des échanges, note une progression de 10% de son service qui a mis 1113 carnets en circulation. Il constate avec satisfaction que l'année passée n'a pas été marquée par des disparitions de circulations et recommande de continuer d'affranchir les envois à l'aide de timbres ordinaires.

M. GLEIZES, directeur de la GAZETTE, réclame des articles et constate que l'acheminement donne satisfaction dans sa nouvelle formule, grâce notamment aux efforts déployés par M. BAUBAN, par Mme VERGNAUD et par M. CAUMETTE, chacun bien adapté à son rôle précis. En dépit de quelques « bavures », le système semble maintenant bien au point.

Ensuite, Mme VERGNAUD retrace les activités du Foyer : les jeunes préfèrent la collection thématique, ils apprécient les visites d'expositions et la sortie annuelle au MUSEE POSTAL. Mme VERGNAUD fait appel à la générosité des sociétaires pour l'envoi de timbres et remercie les groupes qui fournissent du matériel.

## ELECTIONS

Les membres sortants (MM. GAYOUX, BOUDIER, CHAPELLE, AIME, GLEIZES) sont réélus à l'unanimité et M. MARTEAU de Saint-Etienne est élu, en remplacement de M. ROUSSOT.

## PROPOSITIONS ET VŒUX

Un adhérent propose le samedi au lieu du dimanche pour la réunion mensuelle et l'assemblée générale. La proposition n'est pas adoptée.

L'assemblée vote à la majorité l'augmentation de la cotisation qui est portée à 15 F et le droit d'entrée à 10 F à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1978.

Le Président prend la parole pour remercier les participants et en particulier les responsables des services qui assurent la bonne marche de l'association.

Le tirage de la Tombola clôture la séance. Les sociétaires dont les numéros suivent ont gagné un lot qui leur parviendra par le responsable de groupe ou par un collègue présent :

230 - 2407 - 363 - 656 - 1241 - 3201 - 2431 - 308 - 892 - 3108 - 277 -  
310 - 3200 - 1093 - 298 - 151 - 1152 - 2838 - 108 - 851 - 558 - 2790 -  
450 - 614 - 1083 - 2617 - 1487 - 138 - 1339 - 173 - 2903 - 2643 - 1334 -  
153 - 3130 - 2710 - 2135 - 2749 - 1520 - 2767 - 960 - 197 - 1970 - 1202 -  
445 - 1155 - 2944 - 1279 - 1739 - 1505 - 1618 - 2856 - 183 - 567 - 2024 -  
1735 - 2763 - 946 - GOUT - EZEQUEL - 276 - 2078 - 849 - 2364 - 1240 -  
3132 - 641 - 1222 - 270 - 1648 - 2636 - 2360 - 37 - 2906 - 2659 - 1526 -

1252 - 1524 - 576 - 2635 - 1676 - 1084 - 1193 - 2605 - 1493 - 2352 - 583 -  
45 - 388 - 2896 - 2965 - BELLOY - VALLET - 1111 - 1781 - 3191 - 891 -  
1467 - 2305 - 2737 - 1786 - 1759 - 1752 - 1130 - 2392 - 1967 - 1321 - 3218 -  
3199 - 2803 - 2863 - BOYER - 374 - 1899 - 2875 - 799 - 468 - 2079 - 2339 -  
804 - 2083 - 2141 - 2690 - 2521 - 3206 - 3225 - 753 - 410 - 2435 - 400 -  
525 - 111 - 380 - 703 - 2913 - 2701 - 2674 - 1173 - 31 - 368 - 3226 - 1171 -  
131 - 2181 - 1013 - 2051 - 1816 - 2080 - 1124 - 2405 - 2763 - 1276 - 1658 -  
215 - 3105 - 770 - 1231 - 2040 - 2887 - 3172 - 1227 - 3134 - 279 - 2351 -  
2820 - 104 - 870 - 338 - 1538 - 2937 - 3138 - GAUTHEROT - 299 - 2712.

D. CHOPINEAU.

---

---

## COURRIER DES T.A.A.F.

### NOUVELLES DES NAVIRES

En Terre Adélie, le navire « Thala-Dan », assurant la relève en personnel de Dumont d'Urville, est resté bloqué par les glaces entre le 13 décembre 1976 (date de transport du courrier par hélicoptère) et le 8 janvier 1977.

La mise en vente dans ce district des nouveaux timbres a été effectuée le 16 décembre pour les 0,30 F - 0,70 F - 3 F et le 1<sup>er</sup> janvier pour le 3,50 F.

Parti de Dumont d'Urville le 13 janvier, le « Thala-Dan » est revenu à Melbourne le 21 janvier, il a dû être mis en cale-sèche pour une réparation de la coque. En effet, il avait heurté un rocher lors du trajet Hobart-Dumont d'Urville. Il repartit le 1-02-77 pour assurer une deuxième et dernière rotation, pour la saison 76-77, vers la Terre Adélie en prenant au passage les hivernants de la base australienne de Casey (oblitération du 11-02-77). Le « Thala-Dan » est rentré à Hobart le 10 mars 1977.

Pour le district de Saint-Paul et Amsterdam le navire « Cap Horn », de la Société anonyme de pêche maritime et de ravitaillement (SAPMER) est arrivé le 9 décembre 1976 à Martin-de-Viviés pour débiter sa campagne de pêche à la langouste. Les plis reçus les 9 et 10 février ont pour dates d'oblitération 3-9-76, 5-9-76 (1,2), 9-12-76 (3), 1-1-77, 3-1-77, 28-1-77.

Le « Marion Dufresne » fut ramené à La Réunion, le 19 janvier, par le commandant Duranton. Les plis en provenance des districts de Crozet et Kerguelen sont arrivés à Paris entre le 21 et le 26 janvier. Les dates de Port-aux-Français (Kerguelen) sont les suivantes : 23-09-76, 24-09-76, 30-09-76, 1-10-76, 8-10-76, 15-10-76, 21-10-76 (4), 25-10-76, 25-11-76, 31-12-76 (5), 1-1-77 (6), 3-1-77.

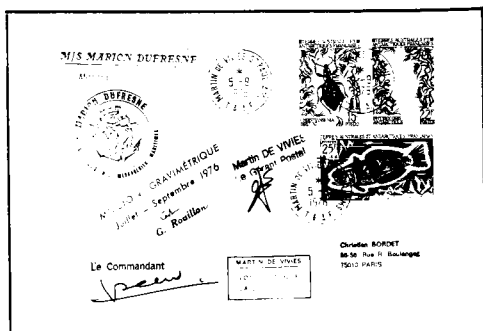
Celles d'Alfred Faure (Crozet) sont les suivantes : 4-1-76, 25-8-76, 16-9-76, 26-12-76, 1-1-77, 3-1-77, 8-1-77.

### TIMBRES-POSTE

La figurine à 0,30 F (Ascension du Mont-Ross) a deux coins datés. Certaines planches portent la date du 30-8-76, et d'autres le 31-8-76.

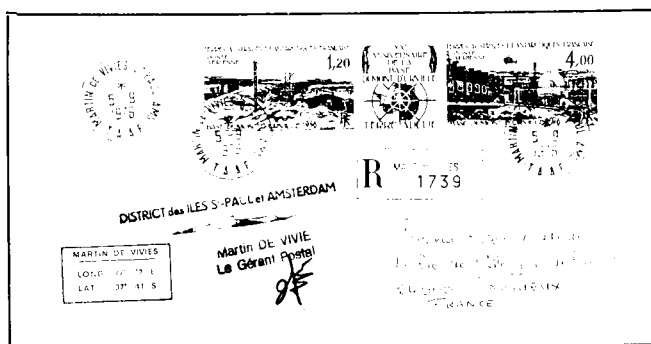
Christian BORDET.

N.B. — *Les numéros entre parenthèses sont ceux des clichés des 2 pages suivantes.*

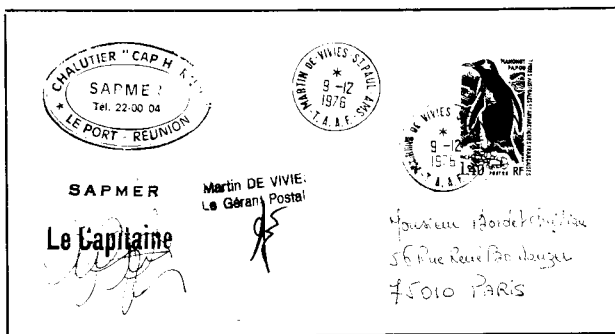


1. Enveloppe du 5-9-76 de Saint-Paul et Amsterdam portant la mention « Mission Gravimétrique — juillet septembre 1976 » et signé G. Rouillon.

Monsieur Rouillon étant le directeur adjoint des expéditions polaires françaises, sa signature est plus courante sur les plis de la Terre Adélie que sur les plis de Saint-Paul et Amsterdam.

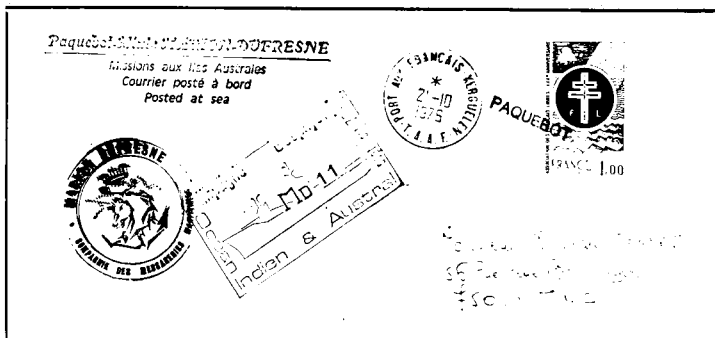


2. Enveloppe recommandée du 5-9-76 de Saint-Paul et Amsterdam, date référence pour la nouvelle griffe « District des îles Saint-Paul et Amsterdam ».

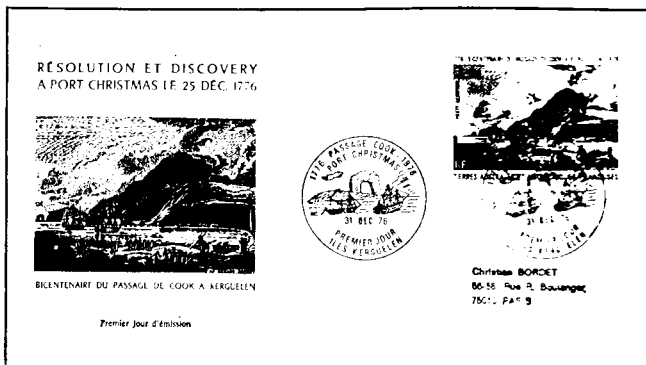


3. Oblitération du 9-12-76, date d'arrivée du Cap Horn à Saint-Paul et Amsterdam.





4. Enveloppe avec annulation « Paquebot » datée du 21-10-76 en provenance de Kerguelen pendant la campagne géophysique MD 11.



5. FDC du « Bicentenaire du passage de Cook à Kerguelen ». Cette enveloppe était en souscription au mois d'octobre à l'agence des timbres-poste d'outre-mer et à l'administration centrale des T.A.A.F.



6. Enveloppe ayant servi à la réexpédition du FDC « Bicentenaire du passage de Cook à Kerguelen » et portant la mention « Bureau temporaire - Port Christmas ».

# L'ADMINISTRATION DES POSTES EN HAUTE-GARONNE EN 1849

(Extrait de l'annuaire de la Haute-Garonne pour 1849)

Les Postes sont dirigées par M. FAUCHER, Inspecteur du département. Il est installé au 28, allée La Fayette.

Les Recettes s'appelaient alors Directions des Postes. A Toulouse la recette est située au 13, rue Sainte-Ursule, l'inscription Hôtel des Postes est toujours visible aujourd'hui. M. De SACHY-FOY, Directeur comptable du département (appelé aujourd'hui Receveur Principal) était à sa tête ; il était secondé par deux sous-inspecteurs, MM. MOUREAU et CAMBON.

L'organisation du service était la suivante :

- Affranchissements de lettres, journaux et imprimés, lettres à recommander et charger, vente de timbres.
- Articles d'argent, valeurs cotées.
- Distribution, poste-restante et voyageurs.
- Arrivée.
- Départ.

La distribution était assurée par deux brigadiers-facteurs, 34 facteurs et 8 facteurs ruraux.

En dehors de la boîte de l'Hôtel des Postes, les boîtes supplémentaires, en ville, sont situées au Capitole, sur les places La Fayette, Saint-Sernin, de la République, Dupuy et Montoulieu, à l'École de droit, dans les rues Valade. Croix-Baragnon et Grande-Rue Bonaparte, au Palais de Justice, à l'hôtel Saint-Jean, rue Riguepels et faubourg Bonnefoy.

Les boîtes extra-muros sont à Croix-Daurade, Lalande, l'Ardenne, Montaudran, Pouvourville, Saint-Martin du Touch et Saint-Simon.

## ACHEMINEMENT — ORGANISATION DU SERVICE

DESIGNATION DES COURRIERS	HEURE DE LA DERNIERE LEVEE		HEURES des distributions à Toulouse
	Hôtel des Postes	Boîtes supplé- mentaires ville	
Paris (service en malle-poste par Montauban, Cahors. Limoges).	6 h 30 m.	5 h 30 m.	En été 1 h s. En hiver de 3 à 6 h du soir
Muret. par Cugnaux.	»	»	5 h du soir
Alby. par Montastruc et Gaillac	11 h 30 m.	10 h 30 m.	de 7 h à 8 h m.
Castres. par Puylaurens.	»	»	»

Bayonne (malle-poste par Auch, Tarbes et Pau).		12 h 30	11 h 30 m.	»
Marseille (malle-poste par Carcassonne, Montpellier et Nîmes).		»	»	»
Cadours, Lévignac, Mondonville, Villemur et Fronton		»	»	»
Bordeaux (malle-poste par Moissac, Agen et Langon).		1 h s.	midi	
Perpignan (malle-poste par Castelnaudary et Limoux).		11 h 30 m.	10 h 30 m.	»
Screze, par Caraman et Revel.		»	»	»
Bagnères-de-Luchon, par Muret, Martres et Saint-Gaudens.		2 h 30 s.	1 h 30 s.	»
Foix, par Auterive et Pamiers.		»	»	»
Lombez, par Saint-Lys.		»	»	»
Lettres ville pour ville	1 <sup>re</sup> distribution	6 h 30 m.	5 h 30 m.	
	2 <sup>e</sup> distribution	1 h s.	12 h 30	
	3 <sup>e</sup> distribution	4 h 30 s.	4 h s.	
	4 <sup>e</sup> distribution	6 h 30 s.	6 h s.	

La levée des boîtes supplémentaires de la banlieue a lieu vers 9 h du matin et 3 h du soir, par les facteurs en tournée.

Le départ de Toulouse pour Marseille correspondait à celui du paquebot-poste pour :

- l'Italie, les 9, 19 et 29 de chaque mois ;
- Constantinople, les 2, 12 et 22 de chaque mois ;
- Alexandrie, les 4 et 21 de chaque mois ;
- l'Algérie, les 3, 6, 8, 13, 16, 18, 23, 26 et 28 de chaque mois ;
- la Corse, tous les mercredis et dimanches.

### TAXE DES LETTRES

La taxe des lettres, affranchies ou non-affranchies, circulant de bureau à bureau, dans toute l'étendue de la France, y compris le département de la Corse et les possessions françaises d'Algérie, est ainsi fixée par le décret du 24 août 1848.

Pour une lettre simple, avec ou sans enveloppe, ne dépassant pas le poids de 7,5 grammes, 20 centimes.

Au-dessus de 7,5 grammes et n'excédant pas 15 grammes, 40 centimes.

Au-dessus de 15 grammes jusqu'à 100 grammes inclusivement, 1 franc.

Les lettres et paquets dont le poids dépassera 100 grammes supporteront un supplément de taxe de 1 franc par chaque 100 grammes ou fraction de 100 grammes en excédent.

Les lettres recommandées-chargées doivent être forcément affranchies par l'envoyeur. Le port de ces lettres est fixé au double de celui des lettres ordinaires, et doit être acquitté en argent et non au moyen de timbres-postes qui ne doivent pas être appliqués sur cette catégorie de lettres. Elles doivent être placées sous enveloppe et scellées de cachets en cire fine, prenant tous les plis de l'enveloppe. Les cachets doivent avoir une empreinte correcte et particulière telle que lettres, initiales, devise, raison commerciale, armoiries, etc. Tout cachet sans empreinte particulière est inadmissible. L'envoyeur retire un reçu pour chaque lettre recommandée-chargée, et le destinataire donne lui-même un reçu au bureau de poste de destination.

L'affranchissement des lettres ordinaires a lieu au moyen de petits timbres postes, gommés sur le verso. L'envoyeur doit les coller avec soin sur la suscription, et, autant que possible dans l'angle droit des lettres. Les lettres ainsi affranchies sont jetées dans la boîte aux lettres par les envoyeurs eux-mêmes.

Les timbres-postes sont imprimés sur des feuilles qui contiennent 300 timbres, et qui sont divisibles par 150, mais ils seront vendus, par les Directeurs de Postes et par les facteurs, en aussi petit nombre que le public le désirera, et par unité même, pour le prix de 20 centimes, 40 centimes et 1 franc.

L'affranchissement des lettres pour les colonies françaises et étrangères (colonies anglaises exceptées) est obligatoire. L'affranchissement jusqu'à la frontière est également obligatoire pour les lettres à destination de l'Espagne et du Portugal.

Les lettres à affranchir pour les pays étrangers doivent être remises au bureau de poste.

On peut charger des lettres pour les pays étrangers et pour l'Algérie, mais non pour les colonies d'outre-mer dont les correspondances sont transportées par les bâtiments du commerce.

Les lettres peuvent être recommandées pour l'Algérie, le Grand Duché de Bade, la Bavière, la Belgique et la Suisse, ainsi que pour les stations du Levant.

« Il est bien de mettre généralement les lettres sous enveloppe. »

L'affranchissement des journaux et imprimés de toute nature est obligatoire. Ils ne doivent contenir aucune espèce d'écriture manuscrite, si ce n'est, pour les circulaires, la date et la signature. Les journaux et imprimés trouvés à la boîte sont taxés comme lettres.

Les avis de décès, naissance ou mariage, sont affranchis à 10 centimes par feuille pour toute l'étendue du territoire de la République, y compris l'Algérie. Les mêmes avis, circulant dans la circonscription du bureau d'origine, ne paient que 5 centimes par feuille.

## SERVICE VOYAGEURS

Il part tous les jours de Toulouse cinq malles-postes à destination de Paris, Marseille, Bordeaux, Bayonne et Perpignan. Les malles pour Paris, Marseille, Bayonne et Perpignan renferment deux places de voyageurs. Les malles pour Bordeaux ne renferment qu'une place de voyageur.

Le prix des places pour Châteauroux est de 78 fr. 05 c., pour Limoges 55 fr. 48 c., Marseille 74 fr. 20 c., Bordeaux 44 fr. 45 c., Bayonne 52 fr. 33 c., Perpignan 34 fr. 30 c.

## DIRECTIONS DES POSTES DU DEPARTEMENT

Directions	Directeurs	Directions	Directeurs
Aspet	MM. Périssé	Montesquieu	Mmes Boué
Aurignac	Fasuilhe	Montgiscard	Masson
Auterive	Carrère	Montrejeau	Labic
Bagnères	Redonnet	Muret	M. Verger
Baziège	Pujol		Mmes Refouil
Boulogne	Ferran	Revel	Get
Cadours	Gaussail	Rieux	MM. Gout
Caraman	Mlle Sacase	Salies	Barbé
Carbonne	M. Hugonnet	Saint-Beat	Gés
Cazeres	Mlle de Birague	Saint-Bertrand	Basc
Fousseret (Le)	Bracounot	Saint-Gaudens	Dastre
Fronton	MM. Demoux	Saint-Lys	Magenthie
Grenade	Cassaigne	Saint-Martory	Mlle d'Heral
L'Isle-en-Dodon	Saubestre		de Brisis
Lévigac	Descans	Verfeil	MM. Robert
Martres	Mlle Dutour	Villefranche	Calvet
		Villemur	Ratier

## BUREAUX DE DISTRIBUTION

Distributions	Distributeurs	Distributions	Distributeurs
Alan	Mlles Boudet	Léguévin	M. Despouy
Castanet	Monestrol	Mondonville	Mme Donat
Cierp	M. Portes	Montastruc	MM. Mignonnac
Cintegabelle	Mmes Nolé	Plaisance	Labarthère
Colomiers	Granadel	Rieumes	Mmes Bernadat
Cugnaux	MM. Delos	Saint-Félix	Sipièrre
Lanta	Delmas	Saint-Jory	M. Cabal

## RELAIS DE POSTE

Relais	Maitres de poste	Relais	Maitres de poste
Bagnères	MM. Salles	Mane	MM. Bellecour
Baziège	Debeze	Martres	Bellecour
Beauville	Viguiet	Montrejeau	Pouget
Brugières	Ramel	Muret	Fontan
Caraman	Cornu	Noé	Fontan
Castanet	Roques	Pont du Girou	Esparbié
Castelmaurou	Ramel	Revel	Viguiet
Estenos	Lafont	Saussens	Vincens
Fleurial	De Baux	Saint-Gaudens	Mme Puisségur
Fourquevaux	Cornu	Saint-Jory	MM. Ramel
Fronton	Vignes	Toulouse	Ramel
Grenade	Cruzel	Villefranche	Demur
Léguevin	Garipuy	Viviers	Clergue

### POSTE AUX CHEVAUX, A TOULOUSE

M. Ramel, maitre de la poste aux chevaux, rue des Arts.



## ANNONCES

Recherche oblitérations mécaniques machine à affranchir de France et étranger sur enveloppe entière (petit format si possible).

Cherche timbres ISRAEL neufs avec Tabs 1948 à 53 ou enveloppes Bethleem Nazareth 65-66-67, cartes postales Jérusalem, occupation turque ou allemande. Echange contre France, Monaco, Nouvelle-Calédonie neufs ou vols de nuit 1<sup>er</sup> vol aviation, Paquebots.

Recherche TP 0.80 Rouge Marianne de Becquet en blocs de 12 avec coin daté et mention de tirage R.G.R.

Clôture des souscriptions de l'ouvrage « *La Poste aux chevaux de Paris et ses maitres de Poste à travers les siècles* » de Madeleine Fouché. La souscription sera close le 1<sup>er</sup> août. Que ceux qui ont fait la commande ou qui veulent la faire fassent un virement de 20 F à notre C.C.P. 32317-80 V La Source, Postiers Philat. Gr. Dép. 93.

De notre exposition de BOBIGNY 2 du 11 au 19-2-1977 il reste des souvenirs en vente : enveloppes à 3,50 F ; carte Juvarouen repiquage à 2,50 F l'unité ou 2,25 F au-dessus de 11. Règlement au C.C.P. ci-dessus indiqué.

Pour toutes ces annonces, s'adresser à M. BAUBAN, président du groupe P.P. 93, Pantin principal.

**CE QUE NOUS APPORTONS  
AUX COLLECTIONNEURS  
LEUR EST INDISPENSABLE**

TOUT POUR LA PROTECTION  
ET LA MISE EN VALEUR  
DE TOUTES LES COLLECTIONS



**LE PLUS GRAND CHOIX  
EN FRANCE  
DE MATERIEL  
PHILATELIQUE  
ET NUMISMATIQUE**

*Catalogue gratuit sur demande*

EDITIONS IMAGE DOCUMENT

5, rue Saint-Romain, 75006 PARIS

Tél. : 222-39-22. - 222-94-26

Métro : « Vaneau » et « Duroc »

Adresse postale : B.P. 125 - 75 262 Paris Cedex 06

# EXPOSITION DU 25<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE

---

Comme vous le savez, l'année 1977 est celle du 25<sup>e</sup> anniversaire de notre Association. Ceux qui ont visité l'exposition du 20<sup>e</sup> anniversaire — qui s'est tenue à Paris en 1971 — se souviennent de la qualité des pièces présentées et de l'impression favorable recueillie par le ministre qui avait bien voulu l'inaugurer et par les plus hauts responsables de l'Administration.

Il faut que l'exposition du 25<sup>e</sup> anniversaire soit encore plus prestigieuse. Pour cela nous comptons sur vous tous. Il n'est que temps de penser à vos participations et de préparer les fleurons de votre collection. L'exposition se tiendra à Bordeaux du 16 au 31 octobre prochains. Pour tous renseignements complémentaires, notamment le règlement de cette exposition, de même que pour annoncer votre participation, veuillez utiliser le bon ci-dessous et le transmettre à notre Président avant le 10 juin 1977 à l'adresse suivante : M. GAYOUX, Receveur des P.T.T., 24200 Sarlat-la-Canéda.

.....

M. - Mme ..... P.P. n° .....

du groupe de .....

demeurant .....

souhaite participer à l'Exposition du 25<sup>e</sup> anniversaire des Postiers Philatélistes à Bordeaux, du 16 au 31 octobre 1977.

Nombre de cadres (12 feuilles d'album) estimé .....

A ..... le .....

(Signature)

A renvoyer avant le 10 juin 1977 dernier délai au Président (voir ci-dessus)



# CERES

## DISTRIBUTEUR

# HAWID

LA POCHETTE **HAWID** est la découverte la plus sensationnelle en Philatélie

### NOUVELLE PRESENTATION

### EMBALLAGE PLASTIQUE SOUS VIDE

HAWID		EMBALLAGE BLEU CERES	
PRIX DE VENTE DU PAQUET DE 25 POCHETTES			
Ref.	Type		
P 1 20 - 24	SÈMEUSE		1,50
P 2 20 - 26	BLASON AUCH		
P 3 22 - 26	JACQUART		
P 4 23 - 26	DULAC		

HAWID		EMBALLAGE BLEU CERES	
PRIX DE VENTE DU PAQUET DE 25 BANDES			
Ref.			
B 1 210 - 24	B 5 210 - 30		10,00
B 2 210 - 26	B 6 210 - 31		
B 3 210 - 27	B 7 210 - 32		
B 4 210 - 29	B 8 210 - 33		

HAWID		EMBALLAGE ROUGE CERES	
PRIX DE VENTE DU PAQUET DE 25 POCHETTES			
Ref.	Type		
P 5 24 - 40	MERSON Haut.		2,20
P 6 40 - 24	MERSON Larg.		
P 7 26 - 40	COMMÉM. Haut.		
P 8 40 - 26	COMMÉM. Larg.		

HAWID		EMBALLAGE ROUGE CERES	
PRIX DE VENTE DU PAQUET DE 25 BANDES			
Ref.			
B 9 210 - 36	B 13 210 - 44		13,00
B 10 210 - 39	B 14 210 - 48		
B 11 210 - 40	B 15 210 - 53		
B 12 210 - 41	B 16 210 - 55		

HAWID		EMBALLAGE VERT CERES	
PRIX DE VENTE DU PAQUET DE 25 POCHETTES			
Ref.	Type		
P 9 32 - 53	SPATIAL Haut.		3,80
P 10 53 - 32	SPATIAL Larg.		
P 13 41 - 53	TABLEAU Haut.		
P 14 53 - 41	TABLEAU Larg.		

HAWID		EMBALLAGE VERT CERES	
PRIX DE VENTE DU PAQUET DE 25 BANDES			
Ref.			
B 17 210 - 64			18,00
B 18 210 - 70			

#### AUTRES FORMATS PAR PAQUETS DE 25 POCHETTES

P 11 32 - 55	P.E.I.Q.I. Haut.	3,80	P 22 30 - 40	haut. - Nations-Unies	2,20
P 12 55 - 32	P.E.I.Q.I. Larg.	3,80	P 23 40 - 30	larg. - Nations-Unies	2,20
P 15 53 - 64	BLOC PHILATEC	7,50	P 24 30 - 41	haut. - Nations-Unies	3,20
	L'unité	0,75	P 25 41 - 30	larg. - Nations-Unies	3,20
P 16 130 - 32	Triptyque Sat. A.I.		P 26 26 - 32	haut. - Monaco	1,90
	Diamant	9,00	P 27 32 - 26	larg. - Monaco	1,90
	L'unité	0,90	P 28 31 - 40	haut. - Monaco	3,20
P 17 130 - 41	Bande PHILATEC	9,00	P 29 40 - 31	larg. - Monaco	3,20
	L'unité	0,90	P 30 31 - 53	haut. - Monaco	3,80
P 18 26 - 36	haut. - Nations-Unies	2,20	P 31 53 - 31	larg. - Monaco	3,80
P 19 36 - 26	larg. - Nations-Unies	2,20	P 32 40 - 40	Rallye - Monaco	4,00
P 20 27 - 40	haut. - Nations-Unies	2,20	P 33 48 - 53	haut. TAB. ARPHILA.	4,50
P 21 40 - 27	larg. - Nations-Unies	2,20	P 34 53 - 48	larg. TAB. ARPHILA.	4,50

#### AUTRES FORMATS PAR PAQUET DE 10 BANDES OU BLOCS

B 19 148 - 105	Pour blocs et cartes maximum	les 10	8,50	l'unité	1,50
B 20 165 - 95	Pour enveloppes 1 <sup>er</sup> jour	les 10	8,50	l'unité	1,50
B 21 185 - 95	Pour bloc spécial G de la Tour	les 10	10,00	l'unité	1,80
B 22 210 - 170	Pour divers blocs	les 10	15,00	l'unité	2,50
B 23 82 - 106	Tableaux (Bloc de quatre)	les 10	5,50	l'unité	0,90
B 24 106 - 82	Tableaux (Bloc de quatre)	les 10	5,50	l'unité	0,90
B 25 129 - 159	Blocs divers	les 10	10,00	l'unité	1,80
B 26 159 - 129	Blocs divers	les 10	10,00	l'unité	1,80
B 27 139 - 109	Bloc Strasbourg	les 10	8,50	l'unité	1,50
B 28 160 - 120	Blocs divers	les 10	10,00	l'unité	1,80
B 29 220 - 140	Bloc - Paris	les 10	15,00	l'unité	2,50
B 30 146 - 149	Bloc de 4 - Philatec - fusée	les 10	10,00	l'unité	1,80
B 31 150 - 220	Bloc Pexip	les 10	18,00	l'unité	2,80

COLLE spéciale pour HAWID, extra ! le tube ..... 3,50

LA TROUSSE HAWID-ASSORTIMENT. Prix spécial : ..... 12,50

Adressez vos commandes aux Services Marcophille.

## COMMUNIQUE

Si, sur votre carte d'adhérent, vous n'avez plus de place pour l'apposition des vignettes de cotisation ou si vous l'avez égarée, vous pouvez en obtenir une nouvelle en vous adressant au Trésorier :

M. LIFLARD  
47, avenue du Président-Wilson  
94340 JOINVILLE-LE-PONT

Profitez-en pour vérifier si vous avez acquitté les 10 F représentant la cotisation annuelle. Le virement doit être libellé au nom de :

POSTIERS PHILATELISTES TRESORERIE  
C.C.P. n° 8841-11 Paris

Les demandes d'envoi par courrier de vignettes ou de nouvelles cartes doivent être accompagnées d'une enveloppe timbrée.

---

## EUROPA 1977 TOUS PAYS

Comme chaque année, les timbres « Europa » vont être mis en vente fin avril-début mai. Les intéressés trouveront un bulletin de souscription en annexe.

J'attire l'attention de tous, y compris les abonnés permanents, sur la nécessité absolue de faire parvenir au service des nouveautés l'avance de 50 F par série demandée. Le nombre des souscriptions est en effet en augmentation sensible chaque année et l'achat de ces timbres demande une avance de fonds très importante (plusieurs dizaines de milliers de francs actuels). Ainsi, seuls les adhérents ayant rempli cette obligation pourront-ils être servis.

---

### BULLETIN DE SOUSCRIPTION A LA SERIE « EUROPA » 1977

à retourner à : POSTIERS PHILATELISTES — NOUVEAUTES  
BOITE POSTALE N° 1  
77350 LE MEE-SUR-SEINE  
C.C.P. 12398-25 PARIS

Je soussigné ..... P.P. n° .....  
demeurant .....  
désire recevoir ..... série(s) EUROPA 1977 tous pays.

Ci-joint la somme de ..... (50 F par série) à titre d'avance.

A ..... le .....

(Signature)

# HISTOIRE DE LA POSTE, DES MARQUES POSTALES AUX PREMIERS TIMBRES FRANÇAIS

(Suite de l'article commencé dans le n° 11)

Puis arrivent les années noires 1870-1871, bien que le ministre de la Guerre ait affirmé : « nous sommes prêts, archi-prêts ». REICHSHOF-FEN puis SEDAN sonnent le glas de l'armée française et de l'Empire. Le 4 septembre, la République est proclamée. Le 8 septembre une circulaire indique aux directeurs des Postes les mesures à prendre en cas d'investissement de PARIS. Je relève à l'art. 10 qu'en cas d'insuffisance de timbres-poste, ils prescriront l'affranchissement en numéraire.

Nous voyons reflourir sur les correspondances de l'époque les marques

**PP** en noir ou en rouge, notamment sur les lettres des militaires qui jouissent depuis la loi du 24 juillet 1870 de la franchise militaire.

Les Prussiens assiègent METZ du 16 août au 28 octobre 1870.

Pour communiquer avec l'extérieur l'autorité militaire utilise les ballonnets pour le transport des correspondances des militaires avec leurs familles. Les lettres sont écrites sur papier pelure de dimensions réduites (4,5 cm x 10 cm). L'adresse occupe le recto. Il n'y a pas d'affranchissement ni de cachet postal de départ. Le verso est réservé à la correspondance. Les ballonnets sont tombés au hasard et les rares receveurs qui ont réceptionné ces lettres les ont acheminées vers leur destination sous enveloppes de service. Ces enveloppes portent la mention manuscrite POSTE AEROSTATIQUE ou DEPECHE AEROSTATIQUE accompagnée ou non de l'indication « ARMEE DU RHIN ». Un ballonnet est tombé près de NEUFCHATEAU. J'ai vu un feuillet transporté par ce ballonnet, il porte l'empreinte du cachet de NEUFCHATEAU à la date du 17 septembre 1870. Cette pièce est évidemment très rare.

Avec la République renaissante, l'effigie de CERES réapparaît sur nos timbres dès la fin de 1870. Ils sont du type de 1849 mais dentelés. PARIS est assiégé le 18 septembre 1870. PARIS, le cœur de la FRANCE, sans communications... cela est impossible. Le Gouvernement de la Défense Nationale recherche immédiatement les moyens de correspondre avec la Province par dessus les lignes allemandes. A la suite d'un essai concluant effectué par l'aéronaute DURUOF, montant le ballon NEPTUNE, dans le trajet MONTMARTRE-EVREUX, l'Administration des Postes, en date du 27 septembre 1870, fixe les conditions d'acheminement des correspondances par ballons montés : la lettre doit être constituée d'une mince feuille de papier repliée plusieurs fois sur elle-même. Du côté de l'adresse l'expéditeur mentionne « PAR BALLON MONTE ».

Le poids maximum est fixé à 4 grammes et le port à 20 centimes. Les cartes postales sont admises au tarif de 10 centimes mais le poids est limité à 3 grammes. Quelques journaux édités sur papier pelure sont acheminés par la voie aérienne : par exemple, le **MONITEUR**, le **PETIT JOURNAL**. Enfin, des feuilles imprimées résumant les événements quotidiens, sont vendues aux Parisiens pour être expédiées en province par ballons. Ces feuilles d'un poids réglementé à 4 grammes peuvent comporter des additions manuscrites. Le tirage de la **GAZETTE des Absents** s'éleva à 43 exemplaires d'octobre 1870 à février 1871.

Toutes ces pièces ont une valeur philatélique certaine en raison de leur rareté actuelle. Il a été dénombré 69 ballons sortis de **PARIS**. Beaucoup ont atterri parfois fort loin (la ville d'**ORLEANS** en **NORVEGE**, plus de 3 000 km) quelquefois en **PRUSSE** (la ville de **PARIS** plus de 500 km), d'autres se sont perdus en mer (**LE JACQUARD**). Dans le sens Province-**PARIS** des tentatives de liaison par aérostats sont faites sans succès. On ne connaît aucune lettre véritablement authentique qui soit arrivée à **PARIS** dans ces conditions. Mais l'aptitude des pigeons voyageurs à regagner leur pigeonnier même lâchés à grandes distances était bien connue. Cependant aucune commune mesure n'existe entre la capacité d'un ballon et le poids transporté par un pigeon. Cette difficulté suscite l'invention des messages microphotographiques reproduits sur de minuscules pellicules de collodion. D'un poids pratiquement négligeable, elles emportent en janvier 1871, lorsque le procédé fut bien au point, environ 3 000 messages. Fixées à la plume médiane de la queue du pigeon, elles sont, à l'arrivée, glissées entre deux plaques de verre et projetées. Considérablement agrandie sur un écran à l'aide d'une lanterne alimentée par l'arc électrique, la copie parvient au destinataire sur une formule de télégramme.

D'un autre côté, on songea à utiliser le courant de la Seine pour apporter des nouvelles de province aux Parisiens. C'est ainsi que des boîtes cylindriques en zinc de 20 cm de diamètre hermétiquement closes sont jetées dans la Seine en amont de **PARIS**. Convenablement lestées et munies d'ailettes, elles recèlent à l'intérieur environ 700 lettres que des filets tendus à **PARIS** doivent capturer. C'est ce qu'on appelle les « boules de **MOULINS** », localité où sont centralisées les correspondances devant profiter de cet acheminement. Très peu de lettres transportées dans ces conditions sont connues. **PARIS** isolé ne peut plus assurer le ravitaillement en timbres des bureaux de Province. On décide d'imprimer les timbres à **BORDEAUX** où existe un atelier de la monnaie en chômage. Il n'est pas question de transporter par ballons les pesants paquets de timbres-poste, pas plus que le matériel en service à **PARIS**. Il faut installer un atelier de fabrication avec des moyens de fortune en raison du manque total de matériel spécialisé. Le procédé d'impression retenu est la lithographie. Méthode primitive qui donna néanmoins d'assez bons résultats. 11 timbres sont émis dans ces conditions. L'impression défectueuse est la cause de nombreuses variétés de reports. Ces timbres, faute de machine, sont non dentelés. La fabrication prend fin le 12 août 1871. Les matrices sont détruites.

(A suivre)



## JOURNÉE DU TIMBRE 77

A l'occasion de la journée du Timbre 77, une figurine avec surtaxe représentant l'enseigne du relais de poste de Marckolsheim (Bas-Rhin) a été mise en vente. Marckolsheim, coquette localité située non loin du Rhin, paraît avoir été choisie comme siège d'un relais de poste parce qu'elle jalonnait l'itinéraire longeant le fleuve de Strasbourg à Bâle. Après la pénétration française en Alsace au cours de la guerre de Trente Ans, l'installation d'une garnison à Brisach valut au relais une importance plus considérable par la création d'une nouvelle liaison Brisach-Nancy par Marckolsheim et Sélestat.

Monsieur le Cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, l'homme de la fameuse affaire du collier de la Reine, l'ami de l'énigmatique Cagliostro, avait, outre des titres plus prestigieux, celui de Seigneur de Marckolsheim. Il y fit construire un pavillon de chasse, bâtisse imposante flanquée de deux tours carrées assorties de dépendances.

Quelques années avant la Révolution, c'est un « Sieur » Walter, maître de poste, qui s'en rend acquéreur et s'y installe pour exercer sa charge. Il était le fils du maître de poste de Friesenheim et le petit-fils de celui de Krafft, localités situées toutes deux sur la route de Strasbourg à Bâle. La poste aux chevaux était une véritable vocation dans cette famille puisqu'à la mort de Walter en 1817, son fils George reçut du Roi son brevet de maître de poste et reprit l'exploitation familiale à Marckolsheim ; l'affaire fut encore gérée par deux descendants directs jusqu'au début du vingtième siècle.

Walter fit confectionner une enseigne qu'il suspendit en façade : c'est une belle réalisation de ferronnerie qui se compose d'une potence sur laquelle deux postillons brandissent leur cornet et d'un écu orné de trois fleurs de lys, complété par une pancarte où l'on peut lire : « A la Poste 1780 ».

La chute de la Royauté provoquant le banissement de tout ce qui rappelait l'Ancien Régime, le maître de poste usa d'un artifice qui donna à son enseigne un air républicain de bon aloi : deux palmes entrecroisées furent placées sur les fleurs de lys et les masquèrent. Walter vécut des moments difficiles : le fourrage manquait, l'armée réquisitionnait les chevaux. Plus réaliste que le directeur de la Poste aux Lettres emprisonné à Andlau, il sut plaire au régime et fut même maire de Marckolsheim. Puis la tourmente révolutionnaire s'apaisa. Walter prêta serment à l'Empereur en 1808 et son stratagème resta en place. Mais à la Restauration, un prompt démontage s'imposa : les fleurs de lys réapparurent. Il conserva tout de même prudemment les palmes qui furent fort utiles à son fils à l'avènement de la Monarchie de juillet et survécurent ainsi jusqu'à nos jours sans déplaire à aucun régime.

Mais le temps s'écoula impitoyablement et l'apparition des chemins de fer marqua la décadence de la poste aux chevaux ; les petits trains départe-

mentaux, si pittoresques, ruinèrent l'entreprise familiale et le dernier des descendants de l'astucieux maître de poste alsacien dut se résigner à vendre l'ancienne demeure des Rohan qui devint une étude de notaire.

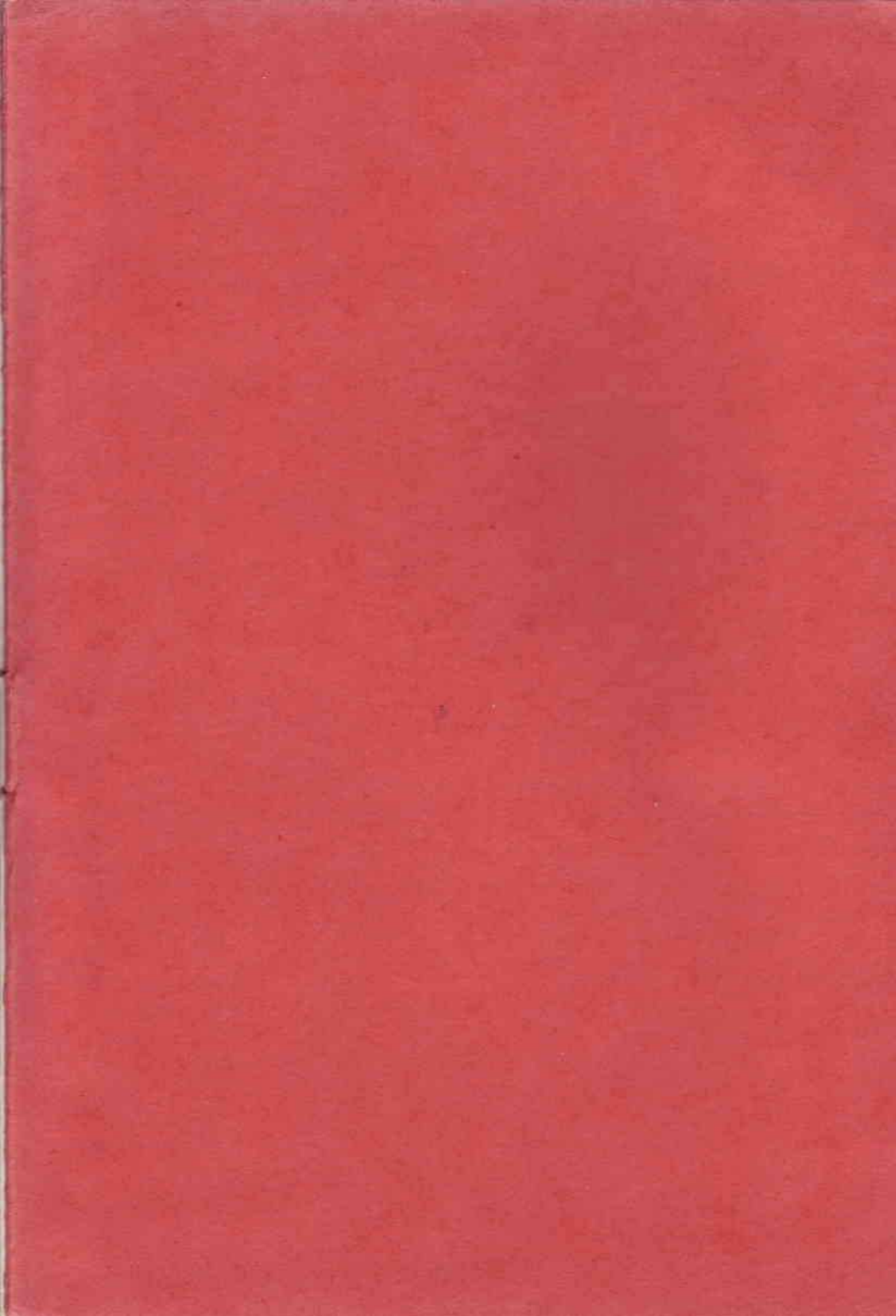
L'enseigne fut reléguée à l'arrière-plan et fixée sur le bâtiment qui servait naguère d'écuries.

En juin 1940, l'armée allemande, dont les divisions blindées avaient atteint le centre de la France, s'offrit le luxe bien inutile de passer le Rhin en force entre Marckolsheim et Neuf-Brisach. Le pavillon de chasse des Rohan fut démoli par l'artillerie mais les écuries furent épargnées.

Le village dont les habitants avaient été évacués, en grande partie anéanti, connut une période douloureuse. Après la libération, un directeur des Postes de Strasbourg, amoureux des choses du passé, obtint la fameuse enseigne pour le compte du Musée Postal, en échange de la confection d'une fidèle réplique qui est toujours détenue par son propriétaire.

*(Article communiqué par M. HORNÉ et publié avec l'aimable autocrisation de M. GERIN, receveur à Villers-les-Nancy, auparavant à Marckolsheim, que je remercie bien vivement.)*







Ouvert tous les jours, sauf le Mardi,  
du 1er Mai au 15 Octobre,  
de 10 à 12 heures et 14 à 18 heures 30.